

SYNDICAT MIXTE
DU FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS n° 01/2023

Séance du 22 février 2023- 10h00

**Convention de partenariat avec la Communauté d'Agglomération Rochefort-Océan (CARO)
et l'association "Les Universités de la Biodiversité"
pour l'organisation des Universités de la Biodiversité - Édition 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 22 février à 14h00, le Comité syndical du Forum des Marais Atlantiques s'est réuni au siège à Rochefort sur convocation ordinaire en date du 8 février 2023, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GILARDEAU, Président.

Membres présents :

Jean-Marie GILARDEAU, Communauté d'Agglomération Rochefort-Océan ;
Rémi JUSTINIEN, Richard GUÉRIT et Margarita SOLA, Région Nouvelle-Aquitaine ;
Anne BRACHET, Conseil Départemental de Charente-Maritime ;
Bruno BESSAGUET, UNIMA.

En visio-conférence :

Élise LAURENT-GUÉGAN et Joëlle MARIE-REINE SCIARD, Région Nouvelle-Aquitaine

Membres excusés :

Stéphane TRIFILETTI, Région Nouvelle-Aquitaine ;
Jean-Louis LÉONARD, UNIMA

Rapporteur : Jean-Marie GILARDEAU

En 2018, Frédérique TUFFNELL, députée de la 2^{ème} circonscription du département de la Charente-Maritime, a pris l'initiative de créer à Rochefort les Universités de la Biodiversité, manifestation destinée à promouvoir auprès de la population, des élus et des acteurs locaux la nécessité de préserver les espèces végétales et animales ainsi que les espaces qui les abritent.

Reconduite en 2019, l'opération a connu un coup d'arrêt en 2020 en raison de la crise sanitaire. En 2021, la troisième édition a bénéficié du concours de la CARO, ce qui a permis de lui conférer une dimension accrue tant d'un point de vue scientifique qu'en termes d'audience en raison d'une large diffusion à distance.

Début 2022, Frédérique TUFFNELL, en prévision de la fin de son mandat électif, a procédé à la constitution d'une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 dénommée "Les Universités de la Biodiversité", laquelle a notamment pour objet de contribuer à la poursuite et au développement du colloque éponyme.

Un programme ambitieux autour du thème retenu : "Une Santé Globale : Santé animale, Santé environnementale, Santé humaine, quelles interactions ?" a été construit autour de partenaires tels que

l'Agence de l'eau Adour-Garonne, la délégation Nouvelle-Aquitaine de l'Office Français de la Biodiversité, le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, la Ligue pour la protection des oiseaux et le Forum des Marais Atlantiques. Cette 5^{ème} édition, qui s'adressera à un vaste public composé à la fois de spécialistes et de profanes, se tiendra sur une journée, à savoir le vendredi 22 septembre 2023 en salle, dans l'auditorium et la grande salle de réunion du Forum des Marais Atlantiques à Rochefort.

Afin de formaliser les rôles de chaque partenaire associé dans le cadre de l'organisation de la 5^{ème} édition des Universités de la Biodiversité et le budget dédié, une convention de partenariat tripartite a été établie.

Rôle des partenaires associés :

L'Association "Les Universités de la Biodiversité" anime un comité de pilotage chargé de définir le contenu scientifique ainsi que le programme de la manifestation. Le Forum des Marais Atlantiques est chargé de formaliser l'organisation logistique et la communication de l'événement (administratif, graphisme, multimédia, contacts avec les partenaires, réservation des repas, pauses-café et bilan). La CARO apportera son aide au Forum des Marais Atlantiques pour l'envoi des invitations sur le fondement de sa base de données. En outre, elle fournira une assistance par l'intermédiaire de son service informatique et assurera une présence à l'accueil de la manifestation si besoin.

Financement du projet :

Le budget prévisionnel de la manifestation est évalué à 14 000 €. Une participation d'un montant maximum de 7 000 € correspondant à 50% des dépenses sera versée par la CARO au Forum des Marais Atlantiques. La CARO se libérera de sa participation au vu d'une demande écrite du Forum des Marais Atlantiques.

La convention est annexée à la présente délibération.

Décision du Comité Syndical

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, décident :

- de valider la convention de partenariat présentée ci-dessus ;
- d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat et tout document y afférent ;
- de prévoir et d'inscrire les crédits correspondants.

Pour extrait conforme,
Jean-Marie GILARDEAU
Président

Nombre de membres :

En exercice : 13
Présents : 8
Votants : 8
Votes :
Pour : 8
Contre : 0
Abstentions 0

**TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE
DE LÉGALITÉ**

Sous le N° 017-251710398-2023 _ _ _ _ _

**Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : _ _ / _ _ / 2023**